

DEMANDE D'AGREMENT D'ENTREPRISE

A retourner à :

UBIFRANCE

Service commercial V.I.E

77 Boulevard Saint-Jacques
75998 PARIS cedex 14
Tél. : 0810.659.659
E-mail : infoVIE@ubifrance.fr

Pour bénéficier de la formule V.I.E, votre entreprise doit obtenir un agrément, valable 5 ans, accordé conjointement par la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique et UBIFRANCE.

Cet agrément vous permettra de bénéficier :

- de la formule VIE sans limitation du nombre de volontaires,
- d'un accès personnel à l'extranet V.I.E d'**UBIFRANCE** pour mettre en ligne vos offres de mission et enregistrer vos demandes d'affectation de volontaire,
- d'une instruction rapide de vos demandes d'affectation (6 semaines hors délai d'obtention de visa, les contrats démarrant en début de mois).

UBIFRANCE s'engage à respecter la stricte confidentialité de l'ensemble des informations contenues dans ce dossier. Elles ne seront ni utilisées, ni communiquées à l'extérieur du dispositif d'instruction du Volontariat International en Entreprise.

Pièces à joindre (en deux exemplaires) à ce formulaire :

- organigramme simplifié de l'entreprise
- dernier rapport d'activités accompagné du bilan et du compte de résultats
- documentation présentant votre société

- ◆ L'instruction ne pourra être menée qu'à réception du dossier complet (formulaire + pièces).
- ◆ Merci de remplir ce document en lettres majuscules

